

Quels types de travaux de voirie sont subventionnables ?

Les opérations s'effectuent conformément au [CCT Qualiroutes](#) ainsi que ses modifications ultérieures et peuvent comprendre :

- des travaux de terrassement, y compris l'aménagement du fond de coffre avec éventuellement la pose d'un géotextile ou la stabilisation du sol au ciment et/ou à la chaux ;
- le nettoyage et le reprofilage de la chaussée existante ;
- le retraitement de la fondation existante ;
- la fourniture et la mise en œuvre d'empierrements de fondation, éventuellement stabilisés, sur au maximum une largeur de 4,60 mètres et une épaisseur de 0,5 mètre ;
- la pose éventuelle d'enduits superficiels, d'un revêtement en hydrocarboné de 5 cm d'épaisseur maximum ou d'un revêtement en béton de ciment dans les cas justifiés par les circonstances locales ;
- des travaux d'installation d'un dispositif d'évacuation des eaux de surface et de drainage ;
- les raccordements avec d'autres chemins publics et accès privés tout en restant dans le domaine public ;
- la construction d'accotements en terre, de surlargeurs de croisement de véhicules, d'aires de stockage et de rampes d'accès nécessaires à l'enlèvement des productions ;
- des travaux de plantation des talus, accotements et excédents d'emprises dans le respect en matière de recul des droits et usages locaux ;
- des essais nécessaires à l'exécution des travaux.